



Compte rendu de la séance du 23 janvier 2024

Secrétaire de la séance : Madame Elisabeth CHRISTOPHE

Présents : Monsieur Denis MASY, Madame Pascale FETET, Monsieur Martial HILAIRE, Madame Joëlle MANGIN, Monsieur Jean-Paul MENIA, Monsieur Jean-Albert HABY, Monsieur Daniel RUZZIER, Madame Céline LECOMTE, Monsieur Olivier REMY, Monsieur Fabien RICHARD, Madame Sylvie GUILLAUME, Madame Elisabeth CUNY, Madame Corinne SAUMIER, Monsieur Serge NOURDIN, Madame Chantal HENRY, Monsieur Ludovic DURAIN, Madame Elisabeth CHRISTOPHE, Monsieur Pascal POIROT, Madame Marie LAURENT, Monsieur Christian CERF

Excusés :

Absents :

Ont donné pouvoir : Monsieur Cyril ISSELET représenté par Madame Pascale FETET

Ordre du jour :

Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. *Finances - Budget de l'eau - décision modificative n°2*
2. *Forêt communale – Affouages 2024*
3. *Questions diverses et informations diverses.*

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du CGCT, à savoir :

DDM 2023-021 : La signature d'un avenant fixant la redevance d'élimination des déchets non ménagers sur le site du restaurant scolaire par le SICOVAD pour un montant de 3 764.52 € TTC pour 2023.

DDM-2023-022 : La signature d'un contrat d'acheminement et de fourniture d'électricité par Electricité de France des bâtiments et des points d'éclairage public de la Ville prenant effet le 01/01/2024 pour 24 mois pour un budget total de 111 912.76 € H.T/an

Délibérations du conseil :

FINANCES - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N°2/2023 (DCM_2024_001)

Il convient d'annuler la délibération DCM_2023_120 "FINANCES - BUDGET EAU - DECISION MODIFICATIVE N°2" du 19/12/2023 et la remplacer par celle-ci.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les crédits budgétaires sont insuffisants:

* au chapitre 66 « Charges financières » pour payer les intérêts d'emprunts.

* au chapitre 42 « Section à section » pour la cession d'immobilisation de la télégestion concernant la station BOREMONT.

Il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement

Compte 66111 - Intérêts réglés à l'échéance	+ 20,00 €	
Chapitre 42 - Compte 675 – Valeur comptable éléments d'actif cédés		+ 5 000,00 €
Compte 61523- Entretien et réparations réseaux	- 20,00 €	

Recettes de fonctionnement

Compte 775 - Produits des cessions d'immobilisations + 5 000.00€

Dépenses d'investissement

Compte 218 - Installations Générales, agencements + 5 000.00€

Recettes d'investissement

Chapitre 40 - Compte 218 - Autres immobilisations corporelles + 5 000.00€

Il invite donc le Conseil Municipal à autoriser la nouvelle décision modificative n°2.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le budget 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte la nouvelle décision modificative n° 2

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ces sommes sur l'exercice 2023 du Budget.

FORET COMMUNALE – AFFOUAGES 2024 (DCM_2024_002)

Monsieur Daniel RUZZIER, conseiller municipal délégué à la forêt, expose aux membres du Conseil municipal que, l'affouage est la possibilité donnée à collectivité, par le code forestier, de réserver aux habitants une partie des bois de la forêt communale pour les besoins propres de ces derniers. La revente de ses bois est interdite. L'Office National des Forêts procède à la désignation des produits destinés à l'affouage chaque année. La collectivité désigne un prestataire pour procéder aux coupes et de les débarder.

Il rappelle que pour l'année 2022, le Conseil municipal par délibération n°DCM_2021_101 de la séance du 07 décembre 2021, avait fixé le prix du stère à 15,00 € HT.

Compte tenu de l'évolution du coût des prestations, Il est proposé de fixer pour 2024, à 21,00 € net le stère de bois.

Il fait part aux membres du Conseil municipal que le nombre de lots à attribuer est au nombre de 30 pour 30 attributaires.

Il informe que le tirage au sort des lots pour l'attribution des lots s'est effectué le 20 janvier 2024.

Il invite le Conseil municipal à se prononcer sur le prix de vente des affouages 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le budget forêt 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Daniel RUZZIER, conseiller municipal délégué à la forêt,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le tarif du stère de bois pour 2024 à 21,00€ Net.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des conseillers les vœux des membres de laCCB2V.

Monsieur le Maire fait part des résultats de la vente de bois de gré à gré par soumission qui s'est déroulée le 16 janvier 2024 pour un montant de 1 115.40 € HT. Prochaine vente prévue le 22/03/2024.

A la suite de la consultation citoyenne sur l'armement de la Police Municipale une large majorité de pour s'est dégagée, un courrier va être adressé à la Préfète des Vosges pour la demande d'armement.

Monsieur le Maire présente l'audit d'optimisation fiscal sur les taxes foncières de la commune. Le cabinet n'a pas relevé d'économie à réaliser. Cet audit n'a engagé aucune dépense pour la commune.

A la suite d'un contrôle URSSAF sur les années 2020/2021/2022, la commune est redevable de 1 268 €

Dans le cadre de l'expérimentation "tremplin vers l'Emploi" un après-midi de rencontre entre des demandeurs d'emploi et la commune a permis d'inviter par le biais de France Travail (Pôle Emploi) 10 personnes et d'en retenir 7 personnes dans le dispositif de période de mise à disposition en milieu professionnel pour une durée d'un mois renouvelable une fois pour ce premier semestre 2024.

Céline Lecomte, conseillère municipale déléguée, ouvre une réflexion sur le compostage collectif sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h35.

Signatures

La secrétaire de séance,


Elisabeth CHRISTOPHE



Le Maire,


Denis MASY

TABLE RÉCAPITULATIVE
Séance du 23 janvier 2024

DATE	NUMERO	OBJET
23/01/2024	DCM_2024_001	Finances - Budget de l'eau - décision modificative n°2
23/01/2024	DCM_2024_002	Forêt communale – Affouages 2024